



Le 28 avril 2021

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2021-001 (03.01.61.03) portant sur le rapport financier annuel des établissements publics et privés conventionnés (formulaire AS-471) - Mise à jour 2020-2021

Par le présent message, nous désirons vous informer que l'annexe 4 - Éléments particuliers applicables aux établissements privés conventionnés a été publiée.

Cette annexe présente des éléments particuliers applicables aux établissements privés conventionnés pour la production du rapport financier annuel (formulaire AS-471) de l'exercice financier 2020-2021, notamment la méthode de comptabilisation et les ajustements admissibles au rectificatif de fin d'exercice à l'égard des données de la pandémie de la COVID-19.

Pour toute question ou toute information concernant cette annexe, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des analyses financières des établissements publics et privés à l'adresse EPC_CHSLD-en-PPP@msss.gouv.qc.ca.

La directrice générale adjointe de la gestion
financière et des politiques de financement
réseau,

Original signé par

Patricia Plante, CPA, CGA